

lieu pour les cellules de l'anneau des Fougères, dont la structure est d'ailleurs différente.

M. Leclerc du Sablon répond que le mécanisme de la déhiscence du sporogone des Hépatiques est complètement différent de celui du sporange des Fougères, et que, dans l'un comme dans l'autre cas, les parties lignifiées considérées isolément ne peuvent, à son avis, jouer de rôle actif. Pour les Fougères, il l'a démontré dans une précédente communication faite à la Société (séance du 28 juin 1884). Pour le cas du sporogone des Hépatiques, en tout comparable à celui des anthères, les nombreuses dispositions d'ornements qu'il a étudiées lui ont toujours montré la déhiscence due à l'antagonisme des parties lignifiées et des parties non lignifiées ; de plus, la différence de contraction entre les ornements et les parties non lignifiées lui paraît avoir été démontrée expérimentalement (*Comptes rendus*, 25 août 1884), tandis que rien jusqu'ici n'est venu prouver l'existence de la propriété des ornements à laquelle M. Duchartre fait allusion.

M. Rouy fait à la Société la communication suivante :

DEUXIÈME NOTE SUR LE *MELICA CILIATA* L., par **M. G. ROUY**.

En juillet 1881, M. Malinvaud, signalant la découverte au Puy du *Melica transsilvanica* Schur (*M. ciliata* Godr. non L.), disait avoir trouvé dans le département du Lot des intermédiaires entre les *M. Magnolii* Gren. et Godr. et *M. nebrodensis* Parlat. Le 13 janvier 1882, ayant lu ce passage dans le fascicule de notre Bulletin distribué quelques jours auparavant, je crus intéressant de faire à la Société une courte communication sur les espèces voisines du *M. ciliata*, dans laquelle j'énonçais notamment que le *M. nebrodensis* Parlat. était étranger à la flore de France, que le *M. nebrodensis* Gren. et Godr. n'était autre que la forme *genuina* du *M. ciliata* L., identique à la plante de la localité *princeps*, l'île d'Éland, de l'espèce linnéenne, et que le *M. Magnolii* n'était en réalité qu'une variété du *M. ciliata* L., points importants pour la flore française. M. Malinvaud, présent à cette séance, ne répondit rien. Aussi fus-je quelque peu surpris, en avril 1884, plus de deux ans après, lorsque je lus, dans la première partie du compte rendu de la session d'Antibes, que notre confrère était revenu sur cette question et avait discuté là-bas mes précédentes remarques, alors qu'il lui était si facile de le faire à Paris, ce qui m'eût permis, puisque j'assiste à presque toutes nos séances

ordinaires, de répondre immédiatement à ses assertions et de clore ainsi définitivement ce petit débat. De plus, la note lue à Antibes a été scindée de telle façon, dans l'impression du compte rendu de la session extraordinaire de 1883, que la presque totalité n'a paru que dans le fascicule 2, reçu seulement ces jours derniers. Cela explique, Messieurs, que je ne puisse répondre qu'aujourd'hui à une communication faite en mai 1883 à Antibes.

Ma réponse sera brève d'ailleurs, car je n'entreprendrai pas de revenir sur les citations un peu écourtées que M. Malinvaud a bien voulu faire de certains passages de ma première note, ni discuter ses opinions ou celles de M. Hackel sur le sens qu'ils donnent à l'espèce, ni insister sur les variations qu'a subies, pour le cas présent, la manière de voir des deux botanistes auxquels j'ai l'honneur de répondre.

Disons cependant que tous ceux qui s'occupent de botanique savent par expérience qu'il est matériellement impossible d'attribuer une égale valeur spécifique à toutes les espèces d'un genre, même en leur rattachant comme sous-espèces ou variétés des formes de moindre importance ; les espèces linnéennes elles-mêmes ne supporteraient point cet examen.

M. Malinvaud désirerait, dans la section des *barbatæ* Nym. du genre *Melica*, ne détacher du *M. ciliata* L. que le *M. Bauhini* All. Que ce botaniste veuille bien se reporter au *Flora orientalis*, il y verra que M. Boissier, que l'on ne saurait accuser d'appartenir à l'école multiplicatrice, admet déjà, seulement pour la flore orientale, trois espèces : *M. ciliata* L., *M. Cupani* Guss., *M. penicillaris* Boiss. et Bl. Le *M. ciliata* y présente trois variétés, qui pour beaucoup constituent déjà des espèces ou des sous-espèces sérieuses, et auxquelles l'auteur rapporte dix synonymes. Le *M. Cupani* présente, comme formes orientales rattachées à lui par M. Boissier, huit variétés, avec quinze synonymes. Ajoutons-y les formes européennes occidentales non visées par M. Boissier dans le *Flora orientalis*, telles que *M. transsilvanica* Schur, *M. lobata* Schur, *M. typhina* Bor., etc., et l'on peut voir à quel chaos nous conduirait la méthode préconisée par mon contradicteur, qui consisterait à englober toutes ces plantes dans une seule espèce, *M. ciliata*, en reculant de cent cinquante ans en arrière pour s'en tenir à la diagnose linnéenne : « *flosculi inferioris petalo exteriori ciliato* », si courte, si précise, si limpide, suivant M. Malinvaud, et qui me paraît tellement courte, à moi, qu'elle force à comprendre dans le *M. ciliata*, tel que l'a caractérisé Linné, non seulement le *M. Bauhini*, quoi qu'en dise notre confrère, mais toutes les espèces européennes ou orientales de la section, voire même le *M. Caffrorum* Schrad., de l'Afrique australe ! Cette diagnose avait donc besoin, je le répète, d'être « complétée », d'après la plante de la localité linnéenne

princeps, et c'est ce qu'ont fait d'ailleurs tous les auteurs qui ont suivi Linné, car on ne peut plus, au siècle actuel, admettre cette diagnose autrement qu'à titre de phrase servant à caractériser une section tout entière, comprenant plusieurs espèces appartenant à l'Europe, à l'Asie et à l'Afrique.

La diagnose linnéenne n'a donc pu me paraître « sibylline »; encore moins me suis-je livré, en développant précédemment mes modestes conclusions, à une « sorte d'exégèse par voie d'interprétation subjective » (!), ainsi que veut bien le supposer mon honorable confrère. Je n'insiste pas...

Quant à me faire ranger au nombre des partisans de la multiplication indéfinie des espèces, je dois dire qu'on aura quelque peine à obtenir ce résultat, parce que tous les botanistes avec qui j'ai l'honneur d'être en relations savent que, loin de me rallier à l'école dialytique, j'ai toujours pour but principal de rattacher autant que possible à des types non controversés les formes élevées à tort au rang d'espèces; mais cela sans cependant tomber dans l'excès contraire, en acceptant, par exemple, le *Melica ciliata* tel que le comprend M. Malinvaud, ou en tenant comme fondées des déterminations erronées. Mes publications botaniques depuis huit ans suffisent à démontrer l'exactitude de ce qui précède.

Dans sa note, notre confrère a été amené à reproduire comme conclusions presque exactement celles que j'avais émises plus d'un an auparavant sur nos plantes françaises, puisque j'avais formulé (voy. le *Bulletin*, t. XXIX, p. 89) que le *M. Magnolii* n'était qu'une variété (il dit forme ou sous-variété) du *M. ciliata* L.; que le *M. ciliata* Godr. était bien le *M. transsilvanica* Schur, mais non la forme *genuina* du *M. ciliata* L.; enfin que le *M. nebrodensis* Gren. et Godr. était, lui, cette forme *genuina* du *M. ciliata*, et non le vrai *M. nebrodensis* Parlat., que M. Malinvaud disait avoir vu dans le Lot.

Malheureusement notre confrère termine ainsi sa communication : « . . . et nous devons ici prévenir M. Rouy qu'il est mal informé au sujet du *M. nebrodensis* Parlat., lorsqu'il suppose cette forme particulière à la Sicile; Parlatore lui-même déclare qu'il l'a reçue provenant de localités françaises. » Je dois donc ajouter quelques mots.

« Localités françaises » est très vague. . . . Le moindre renseignement sur une localité certaine, basée sur un échantillon authentique, ferait bien mieux l'affaire. Or je n'en connais pas encore, malgré la quantité très respectable d'exemplaires de *M. ciliata* provenant de nombreuses localités françaises que j'ai reçus ou vus, et il paraîtrait que d'autres n'ont pas été plus heureux que moi, puisque M. Nyman, qui a consulté récemment les grands herbiers européens pour la publication de son *Conspectus Floræ europææ*, ne le signale qu'en Sicile et en Istrie; que MM. Cesati, Passerini et Gibelli (*Compendio della Flora italiana*) ne le mentionnent

qu'en Sicile, et M. Boissier (*Flora orientalis*), avec les synonymes de *M. cretica* et *M. laxiflora*, seulement en Crète et en Asie Mineure. Il semble dès lors que probablement Parlatores s'est aussi « laissé abuser par une observation hâtive et incomplète », pour reprendre les expressions de notre confrère parlant de Grenier et Godron, et qu'il convient d'attendre qu'on ait signalé une localité française *récente et certaine* pour le *M. nebrodensis* Parlat., plante méridionale orientale, jusqu'ici mentionnée en Sicile, en Algérie, et de l'Istrie à la Perse, mais qui n'a encore été rencontrée ni en Portugal, ni en Espagne, ni dans l'Italie occidentale, et que je n'ai, du reste, point dit être particulière à la Sicile, ainsi que l'a avancé M. Malinvaud. J'ajouterai que l'observation de Parlatores remonte à 1848, époque à laquelle les botanistes français prenaient le vrai *M. ciliata* L. pour le *M. nebrodensis* Parlat., ainsi que l'ont fait Grenier et Godron.

En résumé, les deux points suivants que j'avais signalés à l'attention des botanistes français restent pleinement acquis :

1° Le *M. nebrodensis* G. et G. n'est point le *M. nebrodensis* Parlat., mais bien le vrai *M. ciliata* L., ce qu'a confirmé M. Hackel dans sa lettre à M. Malinvaud en mai 1883.

2° Le *M. nebrodensis* Parlat. n'est plus admis par les auteurs comme appartenant à la flore française, et ce n'est pas lui que M. Malinvaud a pu rencontrer dans le Lot, mais bien le *M. nebrodensis* G. et G.

Nulle dissertation ou controverse ne pourra rien changer à ces assertions, qui sont du domaine des faits, et que j'ai énoncées dès janvier 1882.

Je terminerai donc là, laissant M. Hackel établir dans le *M. ciliata* L. deux variétés principales (1) : α *Linnæi* et β *transsilvanica*, et M. Malinvaud vouloir créer encore une sous-espèce pour la première de ces variétés : *Subspec. Linnæi*. Tout cela est affaire de pure appréciation personnelle, et ne peut servir qu'à embrouiller la synonymie existante : reste à savoir si ces propositions nouvelles ont chance d'être agréées par les botanistes, qui peuvent, je crois, s'en tenir à la nomenclature très simple que j'ai adoptée dans ma première note pour nos espèces françaises, et que je reproduis ici :

1. *M. CILIATA* L. α . *genuina* (*M. nebrodensis* Gren. et Godr., non Parlat.).

Var. β . *intermedia* (*M. glauca* F. Schultz) (2).

Var. γ . *elata* (*M. Magnolii* Gren. et Godr.).

2. *M. TRANSSILVANICA* Schur (*M. ciliata* Godr. *Fl. de Fr.* non L.).

Soit, en tout, deux espèces et deux variétés ; rien de plus.

(1) Pourquoi principales ?...

(2) Je ne suis point d'accord avec M. Hackel sur l'identité des *M. ciliata* α . *genuina* et *M. glauca*. J'ai souvent trouvé en Espagne ce dernier croissant seul ou en compagnie

M. Malinvaud dit qu'il n'est pas disposé à revenir sur la question des *Melica*, qui lui semble épuisée; il ne pourrait que reproduire à cet égard les conclusions qu'il croit avoir suffisamment développées et justifiées dans de précédentes communications (1). Se référant à celles-ci pour tout le reste, il se bornera à faire remarquer que les renseignements fournis par Parlatore sur l'existence de son *Melica nebrodensis* dans les limites de la flore française ne sont pas aussi dépourvus de précision que paraît le croire M. Rouy. L'auteur du *Flora italiana* déclare qu'il a reconnu sa plante sur des échantillons envoyés de France par M. de Franqueville, et il ajoute la mention de la localité à celle du pays d'origine.

M. Cosson dit qu'il a pu examiner le *Melica nebrodensis* Parl. sur des échantillons venant de Parlatore lui-même, et par suite d'une authenticité certaine, et qu'il n'y voit qu'une simple forme du *Melica ciliata* L.

M. Poisson fait à la Société la communication suivante :

SUR LE GENRE NOUVEAU *HENNECARTIA* DE LA FAMILLE DES MONIMIACÉES,
par **M. J. POISSON.**

Peu de plantes présentent des caractères aussi variés dans leur androcée que celles de la famille des Monimiacées. Les étamines, en effet, ont les anthères les plus diverses, soit par la forme même de ces organes, soit par le mode de déhiscence de leurs loges.

Indépendamment des appendices singuliers qui, le plus souvent, accompagnent chacune des étamines à forme normale, on voit dans d'autres genres des étamines qui prennent une configuration spéciale, et qui peut, dans la plupart des cas, servir à distinguer tel ou tel genre de cette famille.

On sait qu'il n'en est pas de même pour la majorité des autres groupes de plantes, notamment ceux à sexes séparés, dont les représentants ne peuvent qu'exceptionnellement être caractérisés d'une façon suffisante avec le secours des fleurs mâles.

du *M. Magnolii*; il est suffisamment reconnaissable par sa panicule allongée, interrompue comme dans le *M. Magnolii*, mais bien plus grêle, et me paraît mériter d'être conservé comme variété du *M. ciliata*.

(1) Voyez le Bulletin, t. XXVIII (1881), pp. 241-242, et t. XXX (1883), session d'Antibes, pp. xcvi et suiv.



Rouy, Georges. 1885. "Deuxième Note Sur Le Melica Ciliata L." *Bulletin de la Société botanique de France* 32, 34–38.

<https://doi.org/10.1080/00378941.1885.10828286>.

View This Item Online: <https://www.biodiversitylibrary.org/item/8654>

DOI: <https://doi.org/10.1080/00378941.1885.10828286>

Permalink: <https://www.biodiversitylibrary.org/partpdf/158901>

Holding Institution

Missouri Botanical Garden, Peter H. Raven Library

Sponsored by

Missouri Botanical Garden

Copyright & Reuse

Copyright Status: Public domain. The BHL considers that this work is no longer under copyright protection.

This document was created from content at the **Biodiversity Heritage Library**, the world's largest open access digital library for biodiversity literature and archives. Visit BHL at <https://www.biodiversitylibrary.org>.